

Le Conseil conjugal et familial



Vous avez besoin
d'un temps de pause
en toute confidentialité
et sans jugement...

- ➔ Un-e conseiller-ère conjugal-e et familial-e (CCF) vous accompagne dans vos difficultés relationnelles, affectives, sexuelles ou familiales.

Le Conseil conjugal et familial

La vie est constituée de **différentes étapes à franchir**, de différents moments de réajustements, d'adaptation ou de réadaptation :

→ des difficultés à communiquer, à échanger

→ des évitements ou, au contraire, de violentes disputes

→ un silence qui s'installe et des sujets devenus tabous

→ des problèmes qui semblent impossibles à résoudre

Le ou la conseiller-ère conjugal-e et familial-e vous accompagne dans vos difficultés relationnelles, affectives, sexuelles ou familiales, **vous aide à identifier une problématique**, et vous apporte un soutien sans jugement et en toute confidentialité.





Une écoute attentive, un accompagnement personnalisé

Dans les moments de « crise », l'écoute centrée sur la ou les personnes, amorce une prise en compte, une réflexion. **Le ou la conseiller-ère vous accompagne dans vos propres réponses et solutions** et apporte une aide à la décision, quelle qu'elle soit.

Le ou la conseiller-ère conjugal-e et familial-e favorise la communication

entre les personnes afin qu'elles entendent, analysent et comprennent au mieux la situation.



Le ou la conseiller-ère conjugal-e et familial-e intervient également en conduite d'animations collectives en milieu scolaire sur différentes thématiques telles que :

- la relation affective et sexuelle ;
- les relations filles/garçons ;
- la prévention des comportements violents et des agressions sexuelles ;
- l'accès à la contraception ;
- la prévention des grossesses non désirées ;
- les incidences des comportements à risques.



Pour quels motifs consulter ?

En situation individuelle

- Période délicate et/ou prise de décision dans votre vie relationnelle, affective, conjugale ou familiale
- Accès et prise de contraception
- Entretiens pré et post-IVG (obligatoires pour les mineures, conseillés pour les majeures).

En situation de couple

- Conflits, difficultés de dialogue, violences
- Troubles de la sexualité, relation extra-conjugale, incidences d'infections sexuellement transmissibles (IST)
- Situation de séparation ou deuil.

En situation de famille

- Désir d'enfants, troubles affectifs, rupture
- Cohabitation difficile, familles recomposées
- Autorité parentale perturbée, difficultés éducatives, maltraitements ou manque de communication...



La prise de rendez-vous



Les entretiens ponctuels ou dans le cadre d'un accompagnement suivi sont destinés à tous sans limite d'âge, en couple ou non.

Les centres de planification



Dinan

Centre hospitalier René Pléven
74 rue Chateaubriand
02 96 85 70 91

Guingamp

Maison du Département
9 place Saint-Sauveur
02 96 40 10 30

Lamballe

Maison du Département de Saint-Brieuc
17 rue du Jeu de Paume
02 96 50 10 30

Lannion

Centre hospitalier Pierre Le Damany
Rue Kergomar
02 96 05 71 55
Consultations possibles à Tréguier
02 96 92 30 72

Loudéac

Centre hospitalier
Rue de la Chesnaye
02 96 25 32 14

Paimpol

5 rue Bécot
02 96 55 61 36

Rostrenen

9 place du Général de Gaulle
02 96 29 14 45

Saint-Brieuc

Centre hospitalier Yves Le Foll
Pavillon de la Femme et de l'Enfant
10 rue Marcel Proust
02 96 01 71 58

Le Conseil conjugal et familial

Cette prestation non payante est incluse dans les missions de planification ou d'éducation familiale du Département des Côtes d'Armor. Le ou la conseiller-ère conjugal-e et familial-e est tenu-e au secret professionnel. La formation au Conseil conjugal et familial est validée par le ministère des affaires sociales. Elle est dispensée par des organismes agréés. Le ou la CCF s'engage à une analyse de sa pratique et à une réactualisation de ses connaissances.

Département des Côtes d'Armor
Direction Enfance Familiale
Protection Maternelle et Infantile
9 place du Général de Gaulle
CS 42371 | 22023 SAINT-BRIEUC CEDEX 1